

DÉRACINEMENT Jean-Jacques Barbey avait été arraché à sa famille pour être adopté dans la Creuse

La Réunion : l'orphelin malgré lui réclame 1 milliard d'euros à l'Etat

Coursan (Aude) :
Claude Belmont

Le tribunal administratif de Montpellier devra bientôt se pencher sur une curieuse politique familiale des années 60 qui avait permis de « dépeupler » 1 150 enfants de la Réunion, hâtivement déclarés « orphelins », vers la France profonde pour la « repeupler ». L'un d'entre eux, Jean-Jacques Barbey, 42 ans, à l'origine du recours, n'a pas de mots assez durs pour parler de la façon dont il a quitté, contraint et forcé, à l'âge de 7 ans, son île natale pour être adopté par un couple de la Creuse. « On n'a jamais demandé son avis à ma mère, qui n'avait aucune envie de m'abandonner, et je suis aujourd'hui persuadé que la signature que mon père, qui était ou-

vrier agricole, a apposée au bas du document de déclaration d'abandon lui avait été extorquée. »

Jean-Jacques Barbey, aujourd'hui marié et père de deux enfants, dit n'avoir retrouvé sa véritable identité que le 16 décembre 2000, par une lettre de la mairie réunionnaise de Saint-André qui l'informait de l'existence de sa mère, de son frère et de sa sœur dont il n'avait plus jamais entendu parler depuis 1966. « On nous a râflés, le mot n'est pas trop fort. On nous a embarqués dans une camionnette, puis dans un avion pour Paris. A bord de la Caravelle, ce jour-là, il y avait une majorité d'enfants de mon âge, encadrés par des adultes qui nous disaient être de lointains parents pour nous rassurer », raconte-t-il.

Le jeune garçon des îles va

alors échouer, comme bien d'autres, dans un département français en panne de natalité. Pour lui, ce sera la Creuse : La Chapelle-Taillefer, « terre de déportation », dit-il, amer. « Je suis tombé chez un couple âgé : des pauvres, mais qui avaient le cœur sur la main. » Pourtant, la tentative d'adoption tourne court en 1970. Et l'« oiseau des îles », comme on l'appelait dans ce gros bourg rural, échoue, au gré des directives de la Ddass, du côté de Saint-Vaast-La-Hougue (Manche). Le nouveau couple adoptant est plus jeune. Le jeune garçon se retrouve cette fois dans le lit du mari, qui le viole à plusieurs reprises.

Le cauchemar métropolitain n'en finit plus, marqué par une profonde dépression et, plus tard, par deux infarctus à l'âge de 35 ans. Jean-Jacques Barbey, qui porte aujourd'hui encore le

patronyme de son présumé violeur (l'affaire a été classée pour prescription des faits), estime à près de 1 200 le nombre des enfants ainsi transplantés de la chaleur tropicale de la Réunion aux prairies de la Creuse, de la Manche, de la Lozère, du Tarn. « Je ne comprenais pas ce que je faisais en France. Surtout, je n'ai jamais obtenu des réponses à mes questions : savoir d'où je venais, ce qu'était devenue ma famille... »

« Nous aurons du mal à établir les conditions dans lesquelles se sont opérés ces transferts d'enfants », indique M^e Bernard Saumade, l'avocat de Jean-Jacques Barbey, qui soutiendra devant le tribunal administratif de Montpellier la colossale demande d'indemnisation : 1 milliard d'euros ! « Mais il existe, précise-t-il, de véritables irrégularités dans le dos-

sier administratif : absence de jugement d'abandon par exemple. » Et de mettre en avant la précipitation avec laquelle ces multiples dossiers d'adoption ont été montés, à l'évidence sous l'impulsion de Michel Debré, alors ministre de l'Intérieur et député de la Réunion.

En premier recours, Gérard Bougrier, préfet de l'Aude, a rejeté, en janvier dernier, la requête : « Le préjudice résultant d'une privation de racines et de toute possibilité de connaître sa famille biologique, a-t-il estimé, n'est pas établi... » Et « il n'est pas démontré, poursuit-il, que les services instructeurs n'ont pas sollicité l'autre parent. »

Pour Jean-Jacques Barbey, c'est sans doute là le pire : « Ce silence entretenu depuis telle-telle années par la machine administrative. »